



AVIS au PUBLIC

Grand-Duché de Luxembourg
Administration communale
FISCHBACH

Il est porté à la connaissance du public que dans sa séance du 8 juillet 2026 le collège des bourgmestre et échevins a émis le règlement de circulation d'urgence suivant :

ARTICLE I

En raison des travaux de mise en souterrain des câbles moyenne tension dans la rue de Rollingen (CR120) à Schoos, la restriction temporaire suivante en matière de circulation est décidée :

La rue de Rollingen (CR 120) à Schoos sera barrée à toute circulation entre le croisement rue Haaptstrooss CR 120 avec la rue de Rollingen CR 120 et la maison 8. Cette prescription est indiquée par le panneau C,2a.

Pendant les travaux une déviation sera signalée par la rue du puits et Laang Roepper entre les maisons 2A, rue du puits et 1, Laang Roepper. Cette prescription est indiquée par les panneaux E,22a.

ARTICLE II

Les prescriptions du présent règlement sont applicables à partir du 16 juillet 2026 7H00 jusqu'au 30 juillet 16H30.

ARTICLE III

Les signalisations seront posées en conformité au Code de la route.

ARTICLE IV

Les infractions aux dispositions du présent règlement seront punies conformément à l'article 7 modifié de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines.

ARTICLE V

Le présent règlement sera publié par voie d'affiche aux endroits usuels dans la commune.

Fischbach, le 8 juillet 2026

Pour le collège des bourgmestre et échevins

(suivent les signatures)


Viviane Heuskin
secrétaire communal


Lucien Brosius
bourgmestre

